

L'accusé prétend alors que sa position à Laon était fort bonne et que c'est Duployé qui l'a engagé par lettre à venir. Depuis, dit-il, comme Duployé ne venait jamais au bureau que quand il était ivre (Déclarations du témoin), les choses allèrent toujours de mal en pis.

M. le procureur à Duployé. — Il est stipulé dans votre acte de société que vous apportiez 30,000 fr. et Descazeaux autant. Avez-vous cru, Duployé, que cet argent serait versé par votre associé ?

R. Certainement, monsieur. Le défendeur donne ici lecture de l'article 6 de l'acte d'association. Remarquez, messieurs, dit-il, que l'art. 6 porte que Descazeaux devra, comme apport, laisser ses bénéfices et rien de plus.

M. le procureur de la République. — Comment se fait-il, Descazeaux, qu'ayant 8,000 fr. chez le banquier, vous n'avez donné que 50 0/0 à vos créanciers à Laon, et encore, avec les 7,000 fr. fournis par Duployé ?

Descazeaux répond avec une extrême volubilité et embrouille de plus en plus la question.

Deuxième témoin : Dasso, comptable. J'allais deux heures par jour chez Descazeaux. J'établis d'abord le compte de chacun. Il fut trouvé bien fait, sauf une observation de Duployé sur la valeur des camions, du cheval, etc. J'ai averti Duployé que la moyenne des prélèvements faits par Descazeaux s'élevait, par mois, à 800 fr., tandis que Duployé n'a jamais prélevé même ses 250 fr. J'ai vu Duployé travailler au magasin comme un garçon. Il vendait même à une petite clientèle dans son village.

D. La dépense de la maison était-elle forte ?

R. Oui, monsieur le président, surtout sur la toilette de madame et sur les parties de plaisir. On ne se refusait absolument rien.

Le défendeur prie M. le président 1^{er} de demander au témoin si, au commencement il n'y a pas eu discussion au sujet du cheval de Duployé.

R. Le cheval de Duployé rendait plus de services que celui de Descazeaux et Descazeaux lui reprochait cependant d'avoir estimé son cheval à 300 fr.

Je demande, ajoute M. Dasso, qu'il soit bien constaté qu'à mon départ, en 1872, les livres étaient à jour et que, malgré les demandes de Duployé, aucun inventaire n'a été fait de mon temps.

Les réponses confuses du prévenu excitent plus d'une fois les sourires de l'auditoire. Il avance même que le manque d'inventaire provient de la faute du comptable.

D. Ne serait-ce pas que vous aimiez mieux que Duployé n'y vit pas clair ?

Dénégations du prévenu.

3^e témoin. — M. Dalle, liquidateur judiciaire. — Je maintiens les termes du rapport dont j'ai été chargé par M. le juge d'instruction.

Les registres de la maison Descazeaux ont commenté le 20 août 1874.

D. (à Descazeaux). Comment se fait-il qu'à cette date seulement commencent vos écritures ?

R. Cela vient de l'arrivée à cette date seulement de M. Dasso.

D. (au témoin). — Combien Descazeaux devait-il toucher chaque mois ?

R. 250 francs. Or, ses prélèvements à la caisse, Descazeaux a pris 3,559 fr. en 21 mois.

M. Descazeaux a aussi payé ses comptes personnels avec l'argent de la Société.

Ainsi, je n'ai jamais vu de compte particulier pour livraison de meubles à la Société, mais bien à Descazeaux, entre autres de M. Coyart-Delesalle.

L'accusé prétend que ces meubles étaient à la Société.

Cependant, dit M. le procureur de la République, vous faites mettre dans un de vos derniers arrangements que votre mobilier est à vous et, en effet, vous l'envoyez à Paris.

M. l'accusé déplore de n'avoir pas fait un meilleur acte de société.

Le témoin. — En arrivant à Lille, Descazeaux n'avait rien depuis, il a laissé toute la responsabilité à Duployé, qui lui impute en ce moment de payer environ 70,000 fr. de dettes. Voilà ce que j'ai trouvé.

Toutes les obligations de l'accusé sont en parfait désaccord avec les faits. C'est ainsi qu'il y a, de M. le banquier Lefebvre à Laon, tout un dossier de reproches à Descazeaux sur le mauvais choix de ses clients.

L'opinion du beau frère de Descazeaux est aussi très-mauvaise sur l'accusé. Descazeaux est, suivant lui, un homme fort dangereux. Descazeaux nie tout cela.

M. le président lit : Le beau frère accuse, en effet, Descazeaux d'avoir pris un faux nom, etc., et d'avoir ruiné tous ceux qui ont eu affaire à lui.

Le témoin a trouvé une reconnaissance de 8,000 fr. de Descazeaux à Duployé, argent qu'il devait remettre à celui-ci sous deux mois.

M. le Procureur de la République. — Vous ne me paraissez pas homme à oublier qu'il y avait à vous de l'argent chez un banquier. Expliquez donc pourquoi vous n'avez pas remis les 8,000 fr. de Duployé.

R. — J'ai employé cet argent aux besoins de la maison.

M. le procureur. — Vous avez dit d'abord que vous aviez apporté 27,000 francs de créances qui étaient réputées mauvaises et qui sont devenues bonnes ensuite.

R. — J'ai payé les vigneronnés avec. J'ai payé 22,000 fr. le 18 avril.

D. Comment alors déclariez-vous le 14 ne pouvoir rien apporter à la société. Vous n'avez rien apporté, et à votre dire cependant c'est vous qui êtes en perte. A qui voulez-vous faire croire que vous avez perdu ce que vous n'aviez pas.

M. Houzé, nous désirons tous ici la lumière. Eh bien, ce matin nous ignorions encore ce qu'il y avait en magasin à Ascq. Nous venons seulement de l'apprendre. Or, je trouve dans ces marchandises un moyen de payer au moins 7,000 fr. L'accusé dit que j'ai été...

L'inculpé accensé le témoin d'avoir confondu, quoique très-bon comptable.

M. le président. — Vous ne devez pas y entendre grand chose non plus, vous venez de nous dire tout à l'heure que vous n'y aviez jamais rien connu.

Le défendeur reproche aussi au témoin d'avoir fait confusion entre un compte-courant et un compte capital.

M. Houzé de l'Aulnois insiste énergiquement sur la distinction qu'aurait dû établir l'expert entre les deux espèces de comptes et il appelle là-dessus contre l'attention du tribunal la chose a une importance majeure pour la défense de son client.

L'affaire est renvoyée à vendredi. Il est cinq heures.

L'audience continue pour plusieurs causes de moindre importance. (Mémorial.)

Faits Divers

— Le roi de Hollande doit, dit-on venir prochainement à Paris.

— M. Guillaume Guizot est nommé professeur de littérature et de langue d'origine germanique au Collège de France. Il avait, comme on sait, pour compétiteur M. Bossert, professeur à l'Université de Douai.

— Le système métrique français est maintenant adopté dans tout l'empire du Brésil. Les marchands de café et de cotons sont tombés d'accord entre eux pour prendre les 10 kilogrammes comme unité de prix. Le sac de café est fixé à 60 kilogrammes.

— Qui disait donc qu'à Paris l'on mourait vite ? Hier on enterrait un charcutier, M. Larro, qui, né dans le faubourg St-Antoine et a vécu 103 ans.

— Le journal officiel russe publie une ordonnance impériale amnistiant les personnes prévenues de délits politiques, commis avant 1871.

— Un bijoutier de Berlin vient d'exposer à sa vitrine un anneau pastoral avec cet épitaphe : *Suis chez l'Archevêque Ledochowski*. L'anneau en or porte une superbe améthyste sur laquelle est gravée une croix avec l'insigne du Sauveur. Le bijoutier le met en vente au prix de 1000 francs.

— UN DRAME A BORD. — On lit dans la *Gironde* :

C'est le seul titre qui convienne à la grave affaire dont le parquet de Bordeaux poursuit depuis quelques jours la laborieuse instruction. Il s'agit, quant à présent du moins, d'un meurtre que les circonstances dont il a été entouré font particulièrement douloureux.

Bien que nous connaissions depuis une quinzaine de jours les détails les plus minutieux de cette affaire, nous avons cru devoir garder le silence jusqu'à ce que l'enquête préliminaire eût donné un résultat. Ce résultat est obtenu depuis samedi soir. Celui que l'on accusait est sous les verrous de la prison préventive, et nous n'éprouvons plus aucun scrupule à raconter sa lamentable histoire.

En juin dernier, le navire *Père-Michel*, de Nantes, embarquait en qualité de novice un jeune homme de seize ans, fils d'un gabarier de Bordeaux; l'enfant se nommait Raphaël Henri Lélard.

Le *Père-Michel* mettait bientôt à la voile, à destination de Saint-Louis (Sénégal). Le navire, un solide brick-golette, accomplissait la traversée vite et bien, et, peu de jours après le départ, on remontait la rivière afin de prendre mouillage à Saint-Louis, sans avoir essayé de trop mauvais temps. Mais l'air de ces parages, moins éminent que les brises de la mer, semait bientôt la maladie parmi l'équipage. Quelques hommes durent entrer à l'hôpital; parmi ceux-ci, le jeune Lélard.

A la sortie, soit que l'enfant eût gardé le lit plus longtemps que les autres, soit qu'il offrit une plus facile victime aux brutalités de son capitaine, celui-ci le recruta à bord à coups de bâton; — nous n'exagérons rien. L'enfant malade et faible encore, eut à subir, durant deux jours, des violences inouïes; coups de poing, coup de pied dans la poitrine et dans le ventre, coups de canne plombée, — une canne que le capitaine Le Kemener (c'est le nom du triste héros de l'affaire) appelait sa *Fou-droyante*, sévices et mauvais traitements de toutes sortes.

Ah ! vaucien ! ah ! c... répétait le capitaine Le Kemener et m'as coûté cent douze francs d'hôpital ! Eh bien ! regarde, voici ton lindeul, pour quand tu seras crevel.

Et il montrait à l'enfant terrifié et moribond un lambeau de vieille toile. Un bout de quarante-huit heures, l'enfant était mort. Qu'on nous permette de faire observer que nous-mêmes, qui tenons ces faits poignants de divers sources, dont aucune ne nous est suspecte, avons peine à croire à l'exactitude d'aussi odieux détails; cependant ils sont acquis à l'enquête, et jusqu'à preuve du contraire, ils doivent subsister; nous ne les relatons d'ailleurs que sous réserves.

On était en rade de Saint-Louis. Le devoir du capitaine était tout tracé; descendre le cadavre à terre et le faire inhumer. Loin de là, il le jeta à la mer, et, quand il est à quelques lieues au large, il fit passer le défunt par-dessus bord, et lui donna la mer pour sépulture, douze heures seulement après le décès.

Les vents soufflèrent du sud; le navire, poussé vers la France, arriva bientôt dans les eaux du golfe de Gascogne. Bordeaux, port de débarquement du *Père-Michel*, n'était guère éloigné, et l'on peut s'étonner que le capitaine Le Kemener, au lieu d'entrer en Gironde, comme c'était son itinéraire obligé, ait dirigé vers la haute mer pour, de là, mettre le cap sur l'île de Ré d'abord, sur la Croisic, et, à débarqué tout son équipage, jusques et y compris le second; et c'est avec des matelots, ignorants de tout ce qui s'était accompli dans ce funeste voyage de retour, qu'il a opéré sa montée en rade de Bordeaux.

Mais le capitaine Le Kemener avait été

dénoncé par ses anciens compagnons de bord indignés.

L'autorité maritime de Bordeaux, sollicitée par des plaintes fortement motivées, guetta l'arrivée du *Père-Michel* et ordonna un commencement d'instruction au Croisic.

Et tandis que le navire retardataire touchait enfin au port, tandis que le capitaine, opérant son débarquement, rendait ses comptes aux atermatiers, les matelots débarqués en Bretagne étaient interrogés et accablés. Le Kemener des accusations les plus directes, si bien que le commissariat de la marine crut devoir déférer l'affaire au parquet du procureur de la République.

Samedi soir, le capitaine Le Kemener était arrêté chez lui par un inspecteur de la police de sûreté. Hier matin, le *Père-Michel*, retenu au bord du quai pour les opérations de débarquement, reprenait le milieu de la rivière et allait mouiller du côté de Bacalan. Il était venu à Bordeaux avec des arachides, des gommes et des peaux de bœufs.

Quel sort est réservé au capitaine Le Kemener ? On ne saurait encore le préjuger. Il peut être renvoyé devant une des trois juridictions suivantes, selon la tournure que prendra l'enquête : la cour d'assises, le tribunal correctionnel, le tribunal maritime. Il pourrait même, si les griefs ne se matérialisaient pas suffisamment, bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

L'information est pénible quand il faut la diriger sur des événements dont le théâtre est si éloigné, quand il s'agit d'un meurtre pour l'établissement duquel le corps de la victime, élément principal d'accusation, n'est pas à la disposition du médecin légiste.

Telle est cette affaire, dont nous ne donnons qu'un résumé très-succinct, nous réservant d'y revenir en temps et lieu.

Le fameux trésor de guerre allemand sera installé la semaine prochaine dans la tour dite de Julius, à la citadelle de Spandau. Une commission du Reichstag a visité, ces jours-ci, les caves de cette tour, et a constaté qu'elles étaient en état de recevoir ce précieux dépôt, qui s'élève à soixante millions de thalers en argent monnayé.

Un coup de feu grisou, heureusement sans importance, a eu lieu dimanche matin au puits n^o 7 de Graciet-Piquery, à Frémery. L'accident se borna à quelques ouvriers légèrement blessés. Voici les noms de ces houilleurs : Julie Leroy, Hortense D'ifrance, Désirée Defossé, Victor Gallez, Jules Toubeau, Auguste Dérfut, Aimé Grammont et Pierre Durez.

— Encore un canard ! — Tous les journaux ont annoncé, il y a huit jours, que les célèbres frères Siamois venaient de mourir aux Etats-Unis.

Or, il résulte d'une dépêche qui nous est communiquée que cette nouvelle est absolument dénuée de toute espèce de fondement.

Quel diable d'intérêt a pu avoir l'agence Havas, d'où provient l'histoire, à faire mourir les frères Siamois ?

Nouvelles du soir

Visite du maréchal Mac-Mahon au tribunal de commerce.

M. Gouin, président de la chambre de commerce, dans une courte allocution, s'est associé aux sentiments exprimés par le président du tribunal de commerce.

Le maréchal-président a répondu en ces termes :

« Messieurs, Je connais déjà les souffrances qui affectent certaines branches du commerce parisien et l'énergie qu'il met à les supporter.

Ces souffrances, monsieur le président, proviennent, comme vous le dites avec raison, de causes diverses dont la plupart échappent à l'action de l'Administration; mais elles n'en sont pas moins l'objet des préoccupations constantes de mon gouvernement. Il fera tous ses efforts pour les alléger, et se souvenant, suivant, au didon parisien, que la prospérité de l'industrie du bâtiment est un des plus importants de la prospérité générale, il va reprendre, dans les mesures des ressources dont il dispose, les travaux interrompus de la capitale.

Je suis heureux d'avoir à mes côtés M. le préfet de la Seine, qui pourra vous renouveler l'assurance qu'il me donnait tout à l'heure de la reprise prochaine des constructions de l'Etat.

Dans peu de jours une œuvre importante sera entreprise à quelques pas de ce palais; ce sont les grands ponts qui doivent être jetés sur les bras du fleuve pour former le prolongement du boulevard Saint-Germain.

Un autre travail, vivement sollicité par de grands industriels, pourra, je l'espère, être commencé bientôt. Je veux parler des deux paves de Grenelle et de Gentilly et du chemin de fer de grande ceinture dans la banlieue de Paris. En outre le gouvernement est résolu à mettre en adjudication plusieurs des terrains dont l'Etat est propriétaire dans l'enceinte de la ville, en imposant aux acheteurs l'obligation expresse de construire dans un délai rapproché.

Je puis vous annoncer en même temps que le ministre des travaux publics vient de demander et d'obtenir de la commission du budget qu'elle proposerait à l'Assemblée le vote d'un crédit important destiné à la reconstruction ou à l'achèvement des galeries du Louvre et du pavillon de Marsou.

Enfin, d'autres travaux que les maux de la guerre ont rendus nécessaires, la reconstruction des forts et des ouvrages autour de Paris occuperont cette année même de nombreux ouvriers.

Nous espérons contribuer, par ces mesures, à rendre à une des industries importantes, la seule peut-être à laquelle l'Etat puisse apporter un concours direct, l'activité et la prospérité qu'elle a momentanément perdues.

Parait-il raisonnable que vous donniez tout à l'heure du mécontentement des ouvriers, vous avez vu les préoccupations d'un

politique et du doute qui persiste dans l'esprit public sur la stabilité du gouvernement. J'aurais compris ces craintes, si y a quelques mois. Aujourd'hui, elles ne me paraissent plus fondées.

Le 19 novembre, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi.

Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits, et la confiance renaîtra; la confiance ne se décrète pas, mais mes actes seront de nature à la commander.

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles.

La foule, qui s'était réunie sur le boulevard du Palais, a accueilli le maréchal au moment de sa sortie avec la plus vive et la plus respectueuse sympathie. A une heure et demie, le président est reparti pour Versailles.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Le *Figaro* publie ce matin la lettre que M. de Langeron lui adresse relativement à l'impôt proposé par lui sur les chapeaux et qui avait été annoncée hier soir. M. de Langeron explique que cet impôt existe en Angleterre, où il est perçu très-facilement. Il rapporterait, dit-il, quinze millions que l'on pourrait demander en mois à la surface du sel, et au surplus, il vaut mieux avoir recours à des impôts qui font rétrograder des impôts qui font pleurer.

Marseille, 4 février. — On mande de Rome, le 1. — Les fidèles du diocèse de Cambrai ont fait parvenir au St-Père une adresse pour le remercier d'avoir conféré à la pourpre à leur archevêque.

Le Pape, parlant des honneurs extraordinaires rendus aux gardes nobles chargés de porter la barrette aux nouveaux cardinaux, a loué l'esprit éminentement catholique de la France en ajoutant que Dieu ne pouvait pas abandonner un peuple qui conservait de telles traditions de vénération pour le St-Siège.

Paris, 5 février.

Louisiane de 99 à 100 fr. en Surate, il y a eu plutôt moins de laisser aller qu'hier, et plusieurs petits lots ont été mieux payés.

A livrer, les cours sont à peu près nominaux, en l'absence d'affaires. On n'a noté qu'un petit lot de *Georgie good ordinary* sur échantillon à 90 fr. A terme, on a laissé février et février-mars à 95 fr.

Les ventes notées à 4 heures vont à 823 b.

Laines. — Nous avons encore un contrat régulier d'affaires à noter et il a été ainsi traité 141 b. Monte-Video, suit, de 125 à 275 fr.

New-York, 2 février. — *Cotons* : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 1/16d.; le moy. midd. 7 3/16d.; à Mobile, middling 7 1/16d.; à Galveston good ordin., 6 3/4d.; à Charleston le middling 7 5/8d.; à Savannah le middling 7 1/16d.; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool.

New-York, 21 janv. — *Cotons* : Le marché pour marchandises disp. a été calme et les prix en baisse de 1/4 c.; ventes des 3 derniers jours 4704 b. dont 1135 pour l'exportation, 1549 pour la filature, 910 par spéculation et 1150 en transit. S/élevé à 17 3/32 à une réduction de prix de 1/8 c.; ventes 66,300 b. de 159/32 à 1713/32c. pour bas low midd.; 15 9/32 à 15 16/32, s/janv., 13 17/32 à 15 27/32c.; s/élevé, 16 1/8 à 16 6/8, s/mars, 16 8/16 à 16 29/32 s/avril, 16 23/32 à 17 3/16c.; s/mai 17 13/32 à 17 21/32 c. s/juin et 17 3/4 à 17 13/16s/juillet.

Bombay, 2 février. — *Cotons* : Fair Ocmra 5 1/2d. Exportations de la semaine pour le Royaume-Uni 20,250 balles, toutes via Suez. Recettes de la semaine 27,800 balles. Change: Traités de banques à 6 mois, 1s. 11 5/8d.

Bulletin de l'œuvre du vœu national. — Numéro de février. — Sommaire: Chronique de l'œuvre. — Programme du concours pour la construction de l'Eglise du Sacré-Cœur, avec le plan. — Lettre de Mgr l'archevêque d'Alger. — Souscriptions et offrandes. — Œuvre de l'Apostolat de la prière. — Avis divers. — Bibliographie.

Le prix d'abonnement du Bulletin est